

COMMUNIQUÉ

Enregistrement de 1137 dispositifs médicaux au Maroc



À l'occasion de la réunion de la Commission nationale consultative des dispositifs médicaux tenue le 23 avril 2026, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) a validé l'enregistrement de 1137 dispositifs médicaux.

Cet enregistrement s'inscrit dans le cadre d'un processus d'évaluation scientifique et technique rigoureux, conduit conformément aux exigences réglementaires en vigueur et aligné sur les standards nationaux et internationaux. Il garantit que les dispositifs médicaux concernés répondent aux critères de qualité, de sécurité et de conformité requis pour leur mise sur le marché national.

Cette dynamique traduit la mobilisation continue de l'AMMPS en faveur d'une régulation exigeante et efficiente, assurant l'accès à des dispositifs médicaux fiables et contribuant à la protection de la santé publique.

Rabat, le 08/05/2026

